

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/2015 DU 16/07/2015 PORTANT
MISE EN DISPONIBILITE D'OFFICE POUR ABANDON DE SERVICE D'UN
MAGISTRAT DES JURIDICTIONS SUPERIEURES.**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats tel que modifié à ce jour, spécialement en son article 82 (2) b ;

Attendu que **Madame BIGIRIMANA Eugénie, matricule : 14378430(222.778)** a abandonné le service depuis le 05/05/2015, comme l'indique le Président de la Cour d'Appel de BUJUMBURA dans sa correspondance n° 552.02/378/2015 adressée au Ministre de la Justice en date du 22/06/2015 ;

Attendu que son salaire a été suspendu à dater du 05/05/2015 ;

Attendu qu'il faut clôturer la situation administrative de l'intéressée ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressée ;

ORDONNE

Article 1 : Est mise en disponibilité d'office de ses fonctions pour abandon de service, **Madame BIGIRIMANA Eugénie, Matricule 14378430(222.778),** Vice- Président de la Cour d'Appel de BUJUMBURA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 16/07/2015

Pascal BARANDAGIYE

